

**Division de l'Organisation Scolaire
Bureau des moyens du premier degré
n°24-2-26-22**

Affaire suivie par :
Sandrine Cuvillier
Tél : 03.21.23.82.21
Mél : ce.i62dos1@ac-lille.fr

20 Boulevard de la Liberté
62000 Arras

Arras, le 13 mars 2024

Monsieur le président de l'AMF du Pas-de-Calais,

Par courrier du 22 février 2024, vous attirez mon attention concernant la baisse de moyens pour l'éducation nationale dans le département pour la rentrée scolaire 2024.

La rentrée scolaire 2023 dans le département du Pas-de-Calais a été marquée, comme les dernières années, par une baisse des effectifs (moins 3 277 élèves dont 1 337 en maternelle et 1 940 en élémentaire).

Cette évolution démographique négative conjuguée aux dotations d'emploi positives des années précédentes ont d'ores et déjà permis, pour la rentrée 2023, de doubler plus de 96 % des classes de CP, 95 % des classes CE1, et près de 89 % des classes de GS en éducation prioritaire et d'alléger à 24 élèves plus de 95% des classes comportant des élèves de niveau GS, CP ou CE1 dans les écoles hors éducation prioritaire. Par ailleurs, les conditions d'encadrement se sont améliorées dans tous les secteurs de scolarisation, tant en éducation prioritaire, que hors éducation prioritaire et en milieu rural.

Dans ce contexte démographique défavorable, près de 12 000 élèves de moins depuis 5 ans et une projection négative sur les 3 prochaines années de près de 8 500 élèves, et toute chose étant égale par ailleurs, des taux d'encadrement inférieurs aux moyennes nationales, le département voit sa dotation d'emplois diminuer de 89 ETP (- 219 ETP pour l'académie), tout en intégrant la prise en compte des événements climatiques survenus dans le département ces derniers mois.

Pour autant, nonobstant ce retrait, la dotation de la rentrée prochaine permettra l'amélioration prévisionnelle du taux d'encadrement départemental (ratio du nombre de postes pour 100 élèves, P/E), qui passerait ainsi de 6,38 à 6,46 contre 5,83 en 2019, et a permis une approche détaillée, commune par commune, tenant compte spécifiquement des territoires en éducation prioritaire, en milieu rural et ceux impactés par les inondations.

A l'issue du comité social d'administration départemental et du conseil départemental de l'éducation nationale qui se sont tenus les 23 février et 11 mars, compte tenu des éléments d'appréciation que j'ai pu rassembler et en regard des priorités éducatives départementales et de la répartition la plus équilibrée possible des moyens d'enseignement, le projet de carte scolaire concerne 122 fermetures et 23 ouvertures, soit un solde de mesures de -99 postes.

De plus, 8 moyens provisoires ont d'ores-et-déjà été actés pour la rentrée 2024, ouvertures non intégrées dans ce solde de mesures.

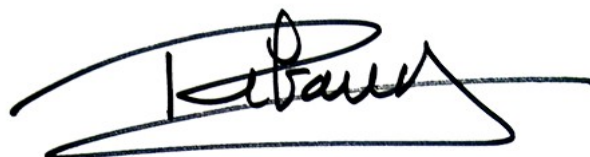
Ce projet de carte scolaire devrait ainsi permettre de poursuivre à la rentrée 2024 l'engagement en faveur des élèves du département en :

- finalisant le dédoublement des GS en éducation prioritaire,
- maintenant le dédoublement et l'allègement des classes de GS, CP et CE1,
- renforçant la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- en accompagnant et formant les équipes pédagogiques pour la réussite de tous les élèves.

Si une évolution significative et justifiée des effectifs devait être constatée dans quelques écoles du département, la situation de ces dernières serait réexaminée dans le cadre de la phase d'ajustement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président de l'AMF du Pas-de-Calais, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour la rectrice et par délégation,
l'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ribaudo', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Roger RIBAUD